

### COMPTE RENDU N°3

**Présents** : Grégory BARTHOLOMEUS, Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Karine CAPOEN, Isabelle HALLIEZ, Michel CORDIER, Cindy STEIN, Didier RYCKEMBEUSCH, Saadia BOLLENGIER, Michel ROUTIER

**Excusés** : Dominique MOSCET donne pouvoir à Anne-Marie FATOU, Hervé BUTTEZ donne pouvoir à Jean Aimé BENARD, Delphine CARRU, Angélique VERBECKE, José LOUF

- ✚ Le quorum est atteint
- ✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance : M.Jérôme BARRAS
- ✚ Approbation du compte rendu du conseil consultatif du 14 juin 2022

### DELIBERATIONS

#### **I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

##### **1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (voir document joint)**

#### **LE CONSEIL CONSULTATIF**

- ❖ **PREND ACTE** du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023.

##### **2- Décision modificative n°2 du budget spécial 2022**

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer quant à la décision modificative n°2 du budget spécial 2022 qui prend en compte des ajustements de crédits nécessaires au bon fonctionnement des affaires communales.

Vu l'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet du point d'indice et du SMIC, les crédits du chapitre 012 du budget de gestion sont insuffisants.

Cette décision permet à la Ville de Dunkerque de faire un transfert de crédit vers le budget de gestion.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution sur crédits Ligne de crédit d'origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire	Diminution sur crédits Ligne de crédit d'origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire
Section <b>FONCTIONNEMENT</b> D-6574-FM00-421 R-748721-FM00-01	30 000,00		30 000,00	
<b>TOTAL</b>	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
**20 voix POUR**

❖ **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget spécial 2022 comme exposé ci-dessus.

## **II. PERSONNEL COMMUNAL**

### **3- Actualisation du tableau des effectifs du personnel communal**

- Création de poste suite à recrutement par voie de mutation
  - Un rédacteur

Au regard de la CAP du 24 juin 2022, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communal comme ci-dessous :

- Créations de postes
  - Un rédacteur : par voie de promotion interne
  - Un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe : avancement de grade
  - Un agent de maîtrise : par voie de promotion interne

Ces grades seront pris sur le tableau consolidé des effectifs de la grande ville (cf. Charte d'association de communes)

- Vacance de poste
  - Un attaché territorial suite à mutation

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
**20 voix POUR**

❖ **VALIDE** le nouveau tableau du personnel communal comme présenté ci-après.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE FORT-MARDYCK – septembre 2022**

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Grades pourvus</b>	<b>Grades non pourvus</b>
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		
Directeur Général des Services	1	
Directeur territorial	0	
Attaché territorial	0	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	2
Rédacteur	3	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	
Adjoint administratif	4	1
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
Technicien territorial	0	
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	
Agent de maîtrise principal	1	
Agent de maîtrise	3	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	
Adjoint technique	2	1
<b>SERVICE ENTRETIEN</b>		
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	10	
Adjoint technique	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>41</b> <b>dont 2</b> <b>agents à</b> <b>80% ETP</b>	<b>9</b>

<b>POSTES NON PERMANENTS</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Effectifs non pourvus</b>
Collaborateur de cabinet	1	
Professeur d'arts plastiques	1	
Professeur de musique	1	
Intervenants de musique	6	
Agents services techniques/entretien	9	5

Agents services administratifs	0	
Intervenants cantine/périscolaire	7	1
Contrat d'apprentissage	1	
Animatrices (ateliers linguistiques)	1	1
Parcours Emploi Compétences	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>8</b>

### **III. CADRE DE VIE**

#### **4- Transfert de la compétence d'élaboration des cartes de bruit stratégiques (CBS) et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Lors de la séance du 30 juin 2022, le conseil de communauté a voté en faveur de la prise de compétence d'élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement. Ainsi, le Président ou son représentant sont autorisés à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de l'élaboration des CBS et PPBE.

La prochaine échéance est la mise à jour des CBS en 2022 et la révision du PPBE en 2023. Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Fort-Mardyck est invitée à se prononcer sur ce transfert de compétences.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

❖ **AUTORISE** le transfert de la compétence au conseil de communauté.

### **IV. ANIMATION – CULTURE**

#### **5- Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Dk STUNT 59**

L'association Team DK Stunt 59 organisera en partenariat avec la municipalité le deuxième marché de Noël les 17 et 18 décembre 2022. Ses membres se chargeront de :

- ✓ La recherche des exposants
- ✓ La décoration extérieure liée au Marché de Noël sur la place de l'église
- ✓ L'installation de gonflables sur le week-end
- ✓ La mise en place d'un espace convivialité avec buvette et petite restauration
- ✓ L'organisation d'un repas le samedi soir.

Pour une bonne organisation de la mise en place des animations lors du Marché de Noël, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500€ à la municipalité.

Les membres du Conseil Consultatif sont donc appelés à émettre un avis sur le versement cette subvention à Team DK Stunt 59.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

❖ **VALIDE** le versement de la subvention de **2 500,00 €** à l'association Team Dk Stunt 59 pour l'organisation de son marché de Noël.

❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2022 (article Subventions).

## **V. ENFANCE-JEUNESSE**

### **6- Hausse de dotation pour les fournitures scolaires**

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer quant à la hausse de dotation des fournitures scolaires pour 2023.

La dotation aux fournitures passerait pour :

- ✓ les CP-CE1 de 31 à 32 €
- ✓ les CE2-CM1-CM2 de 38 à 39 €
- ✓ les manuels de 6 à 8 €
- ✓ les kits de 10 à 11 €

Afin de compenser la hausse, des modulations seront apportées sur les autres lignes budgétaires.

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

❖ **VALIDE** la hausse de dotation aux fournitures scolaires

### **7- Autoriser le Maire à signer une convention de partenariat du dispositif « points citoyens » avec la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck**

Par délibération n° 2/2013 en date du 14 mars 2013, il a été décidé d'accompagner les jeunes dans leur projet personnel, en les associant aux actions de solidarité conduites sur le territoire en échange d'heures de bénévolat valorisées par des points citoyens.

L'offre d'engagement ayant évolué en termes de financement, de partenariat et d'heures de bénévolat, il convient d'actualiser la convention de partenariat signée avec la Section du Centre d'Action Sociale visant à permettre la tenue d'heures de bénévolat prévues au dispositif « points citoyens » auprès de l'un des partenaires lui permettant de valoriser des heures de bénévolat organisées comme suit :

- ✓ 100 heures de bénévolat permettant de cumuler 1200 points Citoyens, à valoir pour le financement d'un permis de conduire (maximum 1 200 €).
- ✓ 66 heures de bénévolat permettant de cumuler 800 points Citoyens, à valoir pour le financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur BAFA (maximum 800 €).
- ✓ 50 heures de bénévolat permettant de cumuler 600 points Citoyens, à valoir pour le financement au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique BNSSA (maximum 600 €).
- ✓ 50 heures de bénévolat permettant de cumuler 600 points Citoyens, à valoir pour le financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur BAFD (maximum 600 €).

**LE CONSEIL CONSULTATIF**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**  
**20 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat du dispositif « points citoyens » avec la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck afin d'adopter les évolutions proposées au dispositif des Points Citoyens.
- ❖ **AUTORISE** la Commission multi-partenariale à prendre les décisions individuelles et mesures nécessaires

**VI. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

Pas d'observation

**VII. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF**  
**CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR**

Pas de questions

**VIII. QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire Délégué clôt la séance du Conseil Consultatif à 19h08.

Le Maire Délégué  
**Grégory BARTHOLOMEUS**

